

L'assemblée générale ordinaire de l'AIGPEF s'est tenue le 29 juin 2022 de 9h30 à 13h00 dans les locaux de l'ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent, Paris 7^e, en présence d'une cinquantaine de participants, nombre sensiblement inférieur aux années précédentes.

Présidée par Vincent Steinmetz, elle s'est déroulée en trois temps : l'AGO, la remise de médailles pour l'honorariat de collègues, une conférence débat sur la réforme des corps techniques en présence de Marion Guillou (IGPEF) et Émilie Piette (déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État).

1. Assemblée générale ordinaire.

1.1 Après quelques mots d'accueil par le président, se réjouissant notamment de cette reprise de contact et d'une convivialité retrouvée, une minute de silence a été observée en mémoire de nos collègues décédés en 2021 dont les noms furent affichés.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente (résolution 1) a été voté à l'unanimité.

1.2 Du rapport d'activité présenté et illustré par Michel Hermeline on retiendra ainsi les points suivants :

- Une baisse sensible, encore que contenue, du nombre d'adhérents (250 vs 300), constatée au demeurant dans toutes les associations.
- Pour contourner cette contrainte, l'AIGPEF a créé les «nouveaux rendez-vous de l'AIGPEF», visioconférences organisées sur des sujets d'actualité de l'activité de ses membres. **En 2021** sur le thème de l'agriculture urbaine (avril), puis celui de l'acceptabilité de l'éolien en mer sur la base de la consultation en baie de saint Brieuc (mai) en présence de la présidente de la CNDP, Madame Chantal Jouanneau). **En 2022** sur l'aménagement du Plateau de Saclay (29 mars-, en présence de Pierre Veltz, professeur émérite à l'École des Ponts ParisTech, qui a piloté l'aménagement du grand projet scientifique et industriel de Saclay, et Philippe Rogier, directeur départemental des territoires de l'Essonne), puis sur les assises de la forêt et du bois (17 mai, en présence de Jean-Michel Servant, président de l'interprofession France Bois Forêt et de Julie Marsaud, experte Plaidoyer au WWF France).
- Deux sorties ont été organisées **en 2021** : une randonnée pédestre sur le plateau de Saclay (25 septembre) sur le thème de son aménagement avec notamment la visite du campus de l'Université de Paris-Saclay en présence de Sylvie Retailleau, présidente de l'Université, et un weekend en Bourgogne (22-23 octobre) avec visite d'une coopérative viticole, des hospices de Beaune et force dégustation sous la houlette chaleureuse et éclairée de notre collègue Christian Vanier. **En 2022** deux sorties sont prévues : en septembre une journée à Rambouillet (visite du château, de la Bergerie nationale et du parc) et en octobre un weekend golf et œnologie à Reims.
- Un voyage d'étude en Andalousie est d'ores et déjà organisé en novembre 2022 qui combinera comme d'habitude tourisme et découverte des enjeux de cette région éminemment agricole. Une quarantaine de personnes y sont inscrites.
- Le bulletin trimestriel a été diffusé selon son rythme éponyme sous la direction de Patrick Falcone et Janique Bastok.
- Profitant de la levée des restrictions en présentiel, une réunion mensuelle s'est tenue fin mai 2022 pour marquer l'entrée en honorariat de notre collègue José Ruiz
- A l'occasion de la fête de la musique, l'AIGPEF a organisé le 21 juin 2022, en lien avec l'amicale du CGAAER, un karaoké, joyeux et dont l'énergie communicative faisait écho (osons l'oxymore) à ces mois de silence.
- Enfin il est prévu une refonte de notre site internet quelque peu désuet et délaissé.

1.3 Le rapport moral et d'orientation est présenté par Vincent Steinmetz. Il rappelle combien la crise du covid a marqué et marque encore notre activité. Entre temps, le déménagement sur Saclay des locaux d'agro Paris Tech nous amène à nous réunir cette année à l'ASIEM. Les bâtiments de l'avenue du Maine vont être réinvestis par le ministère de l'agriculture il nous est donc difficile de prévoir à ce stade le lieu de notre assemblée l'an prochain. Un appel aux membres est fait au cas où des salles suffisamment grandes sur Paris sont mobilisables pour la suite.

Il rappelle que l'activité de l'association s'est perpétuée selon deux registres : distanciel et présentiel. Nous avons constaté que ce premier mode permettait de toucher un nombre plus large de nos membres. Nous poursuivrons donc dans cette voie.

La baisse du nombre de cotisants, bien que relative, doit cependant nous préoccuper. Le bureau devra se pencher sur ce point et tester d'éventuelles initiatives quant à l'évolution de nos activités, l'activité des régions...Le budget 2022, s'appuyant sur des réserves financières confortables proposera au demeurant des aides plus substantielles aux activités en région. Il indique que l'inventaire a révélé un stock d'ouvrages « des préfets verts au ingénieurs des eaux et forêts » qu'il convient d'épuiser. Ainsi chaque entrant en honorariat s'en verra offrir un tandis que les autres seront vendus aux membres cotisants au prix de 20 euros. Il rappelle qu'un appel à candidature a été fait dans le bulletin de mars pour le renouvellement des membres du bureau en 2022. En 2021, le bureau avait accueilli Janique Bastok, Philippe Simon et Jean-Marie Marx qui ont commis en guise de bienvenue un éditorial plein de fraîcheur dans le bulletin trimestriel n° 38 de mars 2022. Il remercie d'ailleurs les contributeurs et autres relecteurs du bulletin trimestriel et rappelle qu'il est ouvert aux contributions de tous ses membres...

Vincent Steinmetz fait part du souhait de Marie-Noelle Darcy de quitter ses fonctions de secrétaire de l'AIGPEF. Il rend hommage au travail qu'elle a su mener avec dévouement et efficacité. Étant absente ce jour, le bureau lui manifestera sa gratitude lors d'une réunion de rentrée. Des applaudissements spontanés viennent confirmer le bien-fondé de ces appréciations.

Le président indique enfin que les corps techniques devraient connaître, à l'instar de ce qui vient d'être décidé pour les corps administratifs (suppression de la plupart des corps, de l'ENA, création de l'INEP...), une évolution substantielle. A ce stade, et c'est d'ailleurs l'objet du troisième temps de cette réunion, il est trop tôt pour en connaître, mais cette réforme pourrait avoir un impact sur l'amicale dont les membres sont précisément issus d'un de ces corps. Nous vivons donc une période d'exception, nonobstant les bouleversements liés au covid qui ont affecté les dynamiques associatives, aussi le président proposera de reconduire exceptionnellement pour un an le mandat de l'ensemble des membres du bureau.

La résolution sur le rapport moral et rapport d'orientation (résolution 2) est votée à l'unanimité.

1.4 La trésorière, Marie-Lise Molinier fait ensuite une présentation des éléments comptables :

Pour les comptes 2021 on peut retenir les éléments suivants :

Le compte de résultat présente un solde positif de 4 884 euros (il est supérieur à 4 000 euros depuis plusieurs années)

Le bilan s'élève à 53 290 euros soit bien inférieur aux années précédentes (plus de 100 000 euros) du fait de l'absence de voyage. Sur ce point il faut souligner que les paiements pour le voyage en Jordanie ont été intégralement remboursés grâce à la persévérance de Sophie Villers et Jean-Baptiste Danel.

Les activités de représentation et frais de fonctionnement ont fortement diminué.

Les commissaires aux comptes (Jacques Mordant et Philippe Guérin), soulignant la qualité des documents reçus, approuvent les comptes.

La résolution 3 sur le budget est approuvée à l'unanimité.

Budget 2022 et cotisations 2023

Le voyage en Andalousie est budgété à hauteur de 133 600 euros.

Les activités régionales sont substantiellement augmentées pour en améliorer l'attractivité. Il faudra cependant susciter des bonnes volontés locales.

Le fonctionnement courant est maintenu

Un investissement de 2 700 euros est retenu pour le site internet

Un prélèvement de 8 000 euros est prévu sur le livret A destiné au financement des actions nationales et régionales.

Les montants des cotisations restent stables (30 euros pour les retraités et 45 euros pour les actifs)

Le budget prévisionnel (résolution 4) le montant des cotisations (résolution 5) sont approuvés à l'unanimité.

1.5 S'agissant des membres du bureau et de leur renouvellement, le président fait part de la candidature de Christine Gibrat.

Après s'être présentée, sa candidature (résolution 6) est retenue à l'unanimité.

Enfin rappelant les propos tenus dans son rapport moral le président met aux voix la reconduction pour un an de chaque membre du bureau.

Cette résolution (7) est adoptée à l'unanimité.

Les questions diverses ne faisant l'objet d'aucune intervention, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

2 Entrée en honorariat de Yves Granger, Patrick Crézé, José Ruiz et François Champanhet.

Selon le protocole édicté par le président, chaque impétrant disposait de trois minutes pour évoquer ce que bon lui semblait à l'aune de cet honorariat. Un exercice bien plus contraint que les cérémonies habituelles de départ en retraite. Il aura fallu toute la vigilance du président pour que l'enthousiasme de chacun et le témoignage de vies professionnelles riches et passionnantes ne viennent empiéter sur la suite du programme.

3 La réforme de la haute fonction publique. Les grands corps techniques.

Les interventions s'inscrivent dans la continuité des « Nouveaux rendez-vous » du janvier 2002 durant lequel Alain Moulinier – Chef de Corps des IPEF et Jean Bassères - DG de Pôle emploi et Président de la commission auteur des rapports « Préfiguration de l'institut national du service public - INSP » et « Préfiguration de la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État(DIESE) », et étaient intervenus.

Intervention de Marion Guillou, IGPEF, corédactrice du rapport (février 2022) au premier ministre « pour une gestion des ingénieurs par domaines de compétence».

Marion Guillou a fait ressortir les points saillants de ce rapport et en premier lieu la spécificité des objectifs de la réforme de ces corps : diversifier le recrutement, décroïsonner les parcours, valoriser les

compétences et les métiers, favoriser une gestion individualisée des carrières. Ainsi le besoin de compétences techniques et scientifiques était clairement affiché.

Il s'est donc s'agit d'évaluer les besoins, aujourd'hui et demain, en se fondant notamment sur le bilan de précédentes études et réflexions, des sondages auprès de panels d'étudiants et d'ingénieurs, une enquête auprès des ingénieurs en activité, des rencontres avec les employeurs...

33 propositions ont été formulées, dont les principales sont :

- La nécessité d'assurer le suivi de gestion des ingénieurs au-delà de la sortie de l'école. Il faut un parcours sur deux à trois postes pour atteindre un premier haut niveau de compétence, par exemple sur des postes de chef de projet sous-marin nucléaire
- La création d'un vivier de compétences sur les trois fonctions de l'État : maître d'ouvrage, donneur d'ordre, régulateur
- Une gestion des ingénieurs par domaine de compétences. Pour cela, le nombre d'agent à suivre doit être contenu. Le corps des mines est un bon exemple (700 agents) contrairement à celui des IPEF. Il est proposé de retenir pour les 5 000 agents de ces corps 7 domaines de compétences : armement espace, énergies et industries de la décarbonation, technologies de l'information et du numérique (réclamé par beaucoup, le corps des télécom ayant disparu), santé (qui appelle des compétences spécifiques en logistique, politique industrielle... mais paradoxalement non demandé par le ministère concerné), données statistiques et économie quantitative, environnement climat et alimentation, infrastructures et aménagement (difficulté à trouver aujourd'hui des chefs de grands projets).

Cette dernière proposition n'est pas sans heurter la logique qui prévaut pour la gestion des corps administratifs. En effet pour ces derniers, la gestion des carrières sera confiée aux secrétariats généraux des ministères. Dans la mesure où l'on crée des domaines de compétences techniques, il faudra préserver une double gestion des corps techniques ; par corps et par les secrétariats généraux. Ainsi selon que la carrière de l'agent s'orientera vers une dimension technique ou comme cela arrive prendra une dimension managériale ou plus administrative, l'un des gestionnaires prendra le pas sur l'autre.

In fine le rapport indique les trois scénarii possibles : maintien de quatre corps (Mines, Armement, Ponts eaux et forêts, Insee), fusion en un seul corps d'ingénieurs mais avec une gestion par domaines, fusion des corps techniques et administratifs.

Intervention d'Émilie Piette, Directrice de la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État.

En introduction Émilie Piette, elle-même membre du corps des mines (ex télécom), rappelle qu'elle ne peut à ce stade, a fortiori en cette période d'incertitude électorale, que faire part de quelques réflexions personnelles, aucune décision n'ayant été prise par le gouvernement. Mais l'État réaffirme cependant à travers cette réforme le besoin d'ingénieurs et de compétences scientifiques et techniques.

Quelques constats et propositions semblent consensuels encore que les modalités doivent être précisées. À titre d'exemple : la nécessité d'une GPEC ou la diversification du recrutement. L'intégration de classes «talents» est un bon exemple mais à quel niveau (avant l'école, après...).

L'ouverture à d'autres écoles d'ingénieurs (le recrutement est – trop ? – centré sur l'X, ce qui promeut un choix prestige plus qu'un choix métier). Des ingénieurs Centrale par exemple seraient intéressés

par le service public. Jusqu'où réaliser cette ouverture ? Ouvrir un recrutement ingénieur expérimenté (cf. 3^e concours de l'ENA, ou bien sur dossier ?).

La féminisation reste un enjeu. Les propositions volontaristes : quotas, objectifs de recrutement au niveau du corps, des écoles... sont à approfondir, sachant que l'image des métiers d'ingénieur auprès des filles n'est pas la meilleure.

En revanche l'entrée par domaine de compétences est orthogonale au choix fait pour les administrateurs d'une gestion par les ministères employeurs. Par ailleurs la pertinence des domaines reste à démontrer (i.e. aménagement). Cette différence d'approche entre corps techniques et administrateurs pointe la dichotomie entre ce qui justifie un corps (l'exercice de missions bien identifiées et spécifiques, un écosystème de gestion...), et un statut. Une telle approche pose la question de l'articulation entre les gestionnaires de chaque domaine et les secrétariats généraux des ministères. Une organisation matricielle est possible, d'autant que l'on change rarement en même temps d'employeur et de métier. Ceci ne doit pas exclure un suivi des compétences, y compris pour les administrateurs, très attentifs aux propositions qui seront faites sur ce point.

S'agissant des domaines, la pertinence de la séparation en deux domaines du champ de compétence (environnement climat et alimentation, infrastructures et aménagement) des IPEF est discutable ; le domaine du numérique fait sens mais il faut en préciser les besoins, ces derniers portant souvent sur les catégories A et B, et ne pas le confondre avec la transformation numérique qui doit être transversale et intégrée à chaque domaine...

Enfin, outre qu'une telle réforme ne peut passer que par une harmonisation des rémunérations, l'hypothèse d'un corps unique avec les administrateurs semble apporter de la confusion et nuire à l'attractivité de ces fonctions. Ce dernier point est au demeurant un enjeu important car les viviers sont de moins en moins captifs (suppression de l'ENA, attractivité du secteur privé pour les X...) et qu'à la perte du prestige comme motivation première il faut substituer une perspective de carrière qui fasse sens.

Plusieurs interventions sur la base d'exemples personnels ou de considérations générales (Constant Lecoer, Yves Granger, David Sadoulet, Yvon Le Bars) ont éclairé ou illustré les enjeux : le constat d'une gestion très insuffisante dans le corps éclaté et très nombreux de IPEF, l'impact de la décentralisation sur les carrières qui doivent dès lors intégrer les parcours en collectivité, une perplexité quant à la pertinence des deux domaines des IPEF eu égard d'un côté à la disparition des projets d'aménagement par l'État et de l'autre à l'intérêt de relier les problématiques d'aménagement à celles du vivant, sans grand succès au demeurant à ce jour au niveau des écoles agro Paris Tech et Ponts.

Plusieurs interventions ont pointé la porosité qui existe aujourd'hui sur les fonctions managériales et d'encadrement entre les filières administratives et techniques. Pour autant, la gestion actuelle des postes reste marquée par l'entre soi statutaire des corps. Une certaine perplexité a été exprimée sur la capacité des secrétariats généraux à mettre en place une gestion de qualité et à s'extraire de ce biais (cf. gestion du corps des administrateurs civils).

Marion Guillou a confirmé la nécessité de se déployer plus massivement à l'international sur des sujets stratégiques qui nous engagent, par exemple les normes, et l'intérêt pour cela de la formation par la recherche dont le titre de docteur est un sésame.

Sur ce dernier point Émilie Piette confirme notre présence insuffisante à l'international et les incohérences de notre fonctionnement (le manque de suivi de ceux qui partent n'encourage pas la mobilité, les postes sont très variés et exigeraient des profils adaptés alors que leur suivi par le

ministère des affaires étrangères privilégie ses agents...). La formation par la recherche reste pertinente, il convient d'ailleurs de s'interroger sur son déploiement à l'INSP. La mobilité public/privé est aussi un sujet à approfondir même si l'essaiage inquiète les décideurs publics par rapport au risque de perte de compétences. Là encore il faut tirer le meilleur parti des initiatives existantes et les compléter : le corps des mines assure un suivi efficace, il existe aussi au ministère des armées des formules intéressantes de mise à disposition rémunérée.

Enfin en réponse à une question d'Alain Mangeol, Émilie Piette précise que la DIESE ne sera pas la DRH des cadres supérieurs de l'État, les secrétariats généraux gardant cette prérogative, mais qu'elle ne sera pas non plus un simple prestataire de services.

Après avoir souligné la vigilance à avoir pour réformer en préservant ce qui fonctionne déjà bien, Vincent Steinmetz conclue cette assemblée à 13h00 en remerciant les intervenantes et invite les participants à poursuivre ces échanges pendant le cocktail.